



Comment expliquer la perte de compétitivité ?

Une position exportatrice qui s'est dégradée

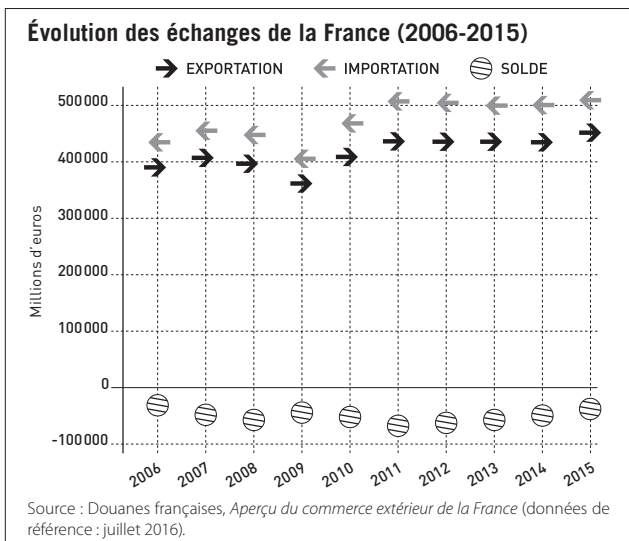
Depuis 2013, la France se maintient à la 5^e place des importations mondiales, mais est passée au 7^e rang pour les exportations, dépassée par la Russie et les Pays-Bas (source : Douanes françaises, juillet 2016). Le déficit commercial, en revanche, qui avait atteint en 2011 le record de 74 milliards d'euros, a reculé pour la 4^e année consécutive pour s'établir à 45,7 milliards d'euros en 2015, grâce en particulier à la forte baisse des prix du pétrole.

L'industrie et les services en cause

L'industrie tient un rôle majeur dans cette situation, car les biens manufacturiers demeurent au centre du commerce international. Le nombre de services liés aux biens industriels augmente continuellement. La désindustrialisation, le faible nombre d'entreprises exportatrices (4 à 5 % de l'ensemble), l'orientation géographique des exportations trop centrée sur l'Europe (notamment le Sud), la faiblesse de l'effort en recherche et développement et une qualité pas toujours suffisante des produits pèsent lourdement.

Un contexte difficile

La France fait face à une situation difficile des entreprises et du secteur public. Le taux de marge des entreprises a baissé entre 2010 et 2014, mais semble remonter depuis 2015. Par ailleurs, le nécessaire rééquilibrage des comptes publics pèse sur le pouvoir d'achat et limite les marges de manœuvre des pouvoirs publics.



Que signifie avoir un déficit commercial ?

>>> Un déficit commercial est la situation dans laquelle les importations sont plus importantes (en valeur) que les exportations. Souvent il est lié à une baisse de la compétitivité, mais peut également résulter d'autres évolutions comme le fléchissement de la demande étrangère. Par ailleurs, une forte accélération de la croissance nationale peut temporairement entraîner une augmentation des importations (des biens et services non offerts par des producteurs nationaux), afin de satisfaire la consommation intérieure.

Le saviez-vous ?

>>> Au niveau mondial, un produit exporté sur 30 est d'origine française contre 1 sur 12 pour l'Allemagne et 1 sur 10 pour la Chine.



Quel droit au logement ?

Le mal-logement

Selon le rapport 2016 de la Fondation Abbé Pierre 3,8 millions personnes sont mal-logées, 85 000 vivent dans des habitats de fortune et 141 500 sont SDF. Les 10 % les plus pauvres consacrent 55,9 % de leur revenu à se loger.

Des logements sociaux et des aides

Les ménages les moins aisés peuvent avoir accès aux logements sociaux locatifs. Au 1^{er} janvier 2015, on comptait 4,76 millions (+ 1,6 % en un an) de logements HLM en métropole. Il existe en outre les aides à la personne pour le paiement des loyers et les aides à la pierre favorisant la construction et la réhabilitation des logements sociaux. En 2014, 17,7 milliards d'euros bénéficiaient à 6,3 millions de personnes touchant les allocations logement (APL, ALF, ALS), les aides à la pierre représentant autour de 500 millions d'euros (Fonds national des aides à la pierre).

Le droit au logement opposable (Dalo)

La loi du 5 mars 2007 a institué un droit au logement des personnes non ou mal logées, leur permettant d'exiger de l'être, y compris par voie de justice. C'est pourquoi on parle de droit opposable. Ainsi l'État est-il astreint à une obligation de résultats. Depuis 2008, le nombre de recours progresse chaque année : 96 199 en 2015 contre 60 073 en 2008. Les décisions favorables sont en recul (de 45 % à 35 %) faute de logements disponibles : en février 2016, 58 183 ménages prioritaires restaient à reloger.

Quelques dates

- >>> 1948 : fin du blocage des loyers pour les nouveaux logements afin de relancer la construction ; instauration des allocations de logement.
- 1949 : création des habitations à loyer modéré (HLM).
- 1953 : mise en place du « 1 % patronal » (participation à l'effort de construction).
- 1958 : création des zones à urbaniser en priorité (ZUP).
- 1965 : création de l'épargne-logement.
- 1977 : réforme de l'aide au logement (régime des prêts et création de l'aide personnalisée au logement).
- 1982 : la loi « Quilliot » renforce les droits des locataires et reconnaît le droit à l'habitat comme un droit fondamental.
- 1990 : loi « Besson » visant à la mise en œuvre du droit au logement.
- 2000 : la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains) oblige les communes urbaines à se doter de 20 % de logements sociaux.
- 2007 : loi Dalo.
- 2014 : loi Alur.

Loi Alur, quels changements ?

- >>> La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové prévoit une forme d'encadrement des loyers pour les logements remis en location dans les zones les plus tendues. Ils ne pourront pas dépasser de plus de 20 % un loyer médian fixé chaque année par le préfet sur la base des données fournies par un observatoire local des loyers. La mesure est appliquée à Paris depuis le 1^{er} août 2015. Le dispositif facultatif de garantie universelle des loyers, prévu initialement, n'est pas entré en vigueur. Il a été remplacé par la garantie Visale couvrant les impayés de loyers et de charges de salariés précaires.



La parité en politique, leurre ou réelle avancée ?

Des élues toujours peu nombreuses

En 2016, les femmes sont encore minoritaires parmi les élus de la République (seulement 1 député sur 4), alors qu'elles constituent près de 53 % du corps électoral. Il a fallu attendre la Libération pour que les Françaises obtiennent enfin le droit de voter et d'être élues (ordonnance du 21 avril 1944).

En dépit de progrès

Dans les années 1990 est lancée l'idée de parité. Elle aboutit à l'adoption de la réforme constitutionnelle de 1999 puis au vote de la loi du 6 juin 2000 sur la parité en politique. Le nombre des femmes élues dans les conseils municipaux, généraux et surtout régionaux progresse alors notablement. Lors des élections municipales de 2014, le scrutin de liste avec obligation de parité s'est appliqué pour la première fois dans les communes de 1 000 habitants et plus (contre 3 500 auparavant). Aux élections départementales de 2015, les candidats se sont présentés en binômes composés d'une femme et d'un homme.

Le poids des mentalités

Force est de constater cependant le décalage entre les bonnes intentions affichées, les obligations posées par la loi et le poids des mentalités. L'Assemblée nationale, le Sénat et les exécutifs locaux restent encore des lieux de pouvoir masculins. Seules 8 femmes figuraient parmi les 98 présidents des nouveaux conseils départementaux en avril 2015.

Avant/après les lois de parité

Proportion de femmes élues (en %)

Assemblée nationale	1997	2012	Conseils municipaux	1995	2014
	10,9	26,9		21,7	40,3
Sénat	1998	2014	Conseils départementaux	1998	2015
	5,9	26,1		9,6	50
Parlement européen	1999	2014	Conseils régionaux	1998	2010
	30	37		27,1	47,8

Sources : ministère de l'Intérieur, Sénat, Observatoire des inégalités.

Les avancées législatives

>>> La loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 consacre l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. La réforme constitutionnelle de juillet 2008 étend son application aux « responsabilités professionnelles et sociales ». La loi du 6 juin 2000 prévoit des sanctions financières à l'encontre des partis politiques ne respectant pas les règles de parité aux élections législatives. Les lois du 31 janvier 2007 et du 26 février 2008 augmentent les sanctions et imposent une obligation de parité dans les exécutifs locaux. La loi du 17 mai 2013 renforce encore les obligations en matière de parité. La loi du 4 août 2014 augmente les sanctions pécuniaires à l'égard des partis ne respectant pas la parité aux législatives.

Juin 1936 : les premières femmes au gouvernement

>>> Cécile Brunschvicg, Irène Joliot-Curie et Suzanne Lacore sont sous-secrétaires d'État respectivement à l'Éducation nationale, à la Recherche scientifique et à la Santé publique dans le gouvernement de Front populaire de Léon Blum.



France et développement durable, des avancées ?

La Charte de l'environnement

En mars 2005, ce texte préparé par la commission Coppens à la demande du président Jacques Chirac a été ajouté au préambule de la Constitution. Les principes du droit de l'environnement (dont celui de précaution) sont désormais placés au même niveau que les droits de l'homme de 1789 et les droits sociaux et économiques définis en 1946.

Le Grenelle de l'environnement

Il s'agit du premier processus de dialogue entre l'État et des représentants de la société civile dans le but de formuler des propositions en faveur du développement durable. Mené entre juillet et octobre 2007, il aboutit à 268 engagements endossés par le président de la République. Ils ont ensuite été déclinés dans les lois Grenelle 1 et 2 (2009 et 2010) et intégrés dans une Stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

La loi sur la transition énergétique du 17 août 2015

Elle fixe des objectifs de réduction de la consommation énergétique (-50 % en 2050 par rapport à 2012). Elle prévoit de ramener la part de l'électricité d'origine nucléaire à 50 % en 2025 et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie (32 % en 2030). Elle veut réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030 par rapport à 1990 et les diviser par quatre en 2050.

La France dans la lutte contre le changement climatique

>>> Selon le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, parmi les pays industrialisés, la contribution de la France à l'effet de serre est déjà l'une des moins fortes, résultat d'une politique d'économies d'énergie et de l'engagement dans la prévention contre le changement climatique. Cela s'explique aussi par l'importance de la part du nucléaire en France.

Certificat « qualité de l'air » pour les véhicules

>>> À partir du 1^{er} juillet 2016, des macarons de couleurs différentes (6 au total) seront attribués aux voitures selon le niveau de leurs émissions polluantes. Ces six classes sont établies en fonction de la motorisation et de l'âge du véhicule. Une classe spécifique est réservée aux véhicules électriques « zéro émission moteur ». Ces pastilles, qui n'auront pas de caractère obligatoire, permettront aux municipalités de prendre des mesures de restriction de la circulation. À Paris, ce dispositif servira de base à l'interdiction de circulation des véhicules antérieurs à 1997 en semaine et en journée.

Le saviez-vous ?

>>> C'est Rob Hopkins, enseignant britannique en « permaculture », qui a créé le concept de transition écologique. Dans son *Manuel de transition* (2009), il explique comment sortir de la dépendance au pétrole afin de permettre à nos sociétés de durer en gérant les ressources de manière responsable.

La mondialisation, facteur d'inégalités ?

Le coût pour l'emploi en France

La mondialisation a favorisé des délocalisations qui se sont traduites par des fermetures d'usines et des licenciements. On comptait 3,12 millions d'emplois salariés dans l'industrie fin 2015 contre 5,5 millions fin 1977. En parallèle, alors que les pays de la zone euro représentent plus de la moitié du déficit commercial français (hors matériel militaire) en 2015, les importations en provenance des pays émergents augmentent. Ces importations concernent les secteurs ayant perdu le plus d'emplois, comme le textile ou les biens d'équipement ménager.

Et pour le reste du monde

La mondialisation favoriserait les détenteurs de capital (actionnaires) au détriment des salariés, en particulier du secteur industriel. Elle permettrait également à l'écart de développement entre pays du Nord et du Sud de persister, voire d'empirer. Cependant, entre 1981 et 2012, plus de 1 milliard de personnes dans le monde sont passées au-dessus du seuil d'extrême pauvreté (1,90 dollar par jour) au moment où la population mondiale passait de 4,5 à 7 milliards. Enfin, la prédominance de certains modèles culturels (États-Unis) ou la surexploitation des ressources naturelles encouragée par la mondialisation font également débat. L'exigence d'une véritable gouvernance mondiale, assurant une gestion concertée et responsable de la mondialisation, est née de ce constat.

Les Français et la mondialisation

Avec laquelle des deux affirmations suivantes êtes-vous le plus d'accord ?

La mondialisation est une menace pour la France	58 %
La mondialisation est une opportunité pour la France	41 %

Source : Ipsos/Steria, « Fractures Françaises Vague 4 : 2016 », avril 2016.

Mondialisation, globalisation et gouvernance

>>> Le mot *mondialisation* est davantage utilisé par les économistes et analystes francophones, tandis que celui de *globalisation* est privilégié par les auteurs anglo-saxons. Dans le domaine économique, ces termes désignent l'ouverture à la compétition internationale d'économies elles-mêmes libéralisées ou en voie de l'être. Dans le domaine culturel, ils soulignent la prédominance du modèle occidental. Le libéralisme en serait le principe idéologique dominant et la démocratie représentative, son organisation politique privilégiée.

De nombreuses voix appellent désormais à une meilleure *gouvernance* de la mondialisation. Ce mot remonte au français du Moyen Âge. Il a été remis à l'honneur dans les années 1990, par les auteurs anglo-saxons, pour désigner « l'art ou la manière de gouverner ».

Le saviez-vous ?

>>> Selon une étude controversée de l'ONG Oxfam, près de 50 % des richesses mondiales seraient détenues par 1 % de la population. Pour Thomas Piketty, auteur du *Capital au XXI^e siècle*, ce phénomène de concentration des patrimoines explique le retour à un niveau d'inégalités de propriété proche de celui des sociétés occidentales au début de la révolution industrielle.

Liste des questions

Chômage, emploi, croissance	16
Une reprise solide et durable?.....	16
Une inversion de la courbe du chômage?.....	18
Quelles mesures en faveur de l'emploi depuis la crise?.....	20
Travaille-t-on trop peu en France?.....	22
Dettes, budget, finances publiques	24
Des finances publiques en péril?.....	24
Faut-il réduire la dette?.....	26
Retrouver la maîtrise des finances publiques?.....	28
Fiscalité, impôts, redistribution	30
Le système fiscal français : trop d'impôts?.....	30
Quelle politique fiscale depuis 2010?.....	32
Commerce extérieur, compétitivité	34
La France est-elle compétitive?.....	34
Comment expliquer la perte de compétitivité?.....	36
Comment regagner des parts du marché mondial?.....	38
Pouvoir d'achat, temps de travail	40
Le pouvoir d'achat augmente-t-il encore?.....	40
Les inégalités de revenus progressent-elles?.....	42
Santé	44
Santé : la forme?.....	44
Le système de santé français est-il malade?.....	46
Quel financement pour quelles dépenses de santé?.....	48
Retraites	50
Qui sont les retraités?.....	50
Les retraites, comment ça fonctionne?.....	52
Les retraites, un système en péril?.....	54
Dépendance	56
La dépendance des personnes âgées : où en est-on?.....	56
Face à la dépendance : quelle politique?.....	58

Logement	60
Quelle offre de logement ?.....	60
Quel droit au logement ?.....	62
Pauvreté et exclusion	64
Qui sont les pauvres en France ?.....	64
Comment réduire la pauvreté et l'exclusion ?	66
École, université, formation	68
Le système éducatif français, c'est quoi exactement ?.....	68
L'école, des réformes à tous les étages ?.....	70
Vers un changement de modèle éducatif ?.....	72
Des universités réformées et plus autonomes ?.....	74
Les universités, un rôle clé dans la compétitivité de la France ?	76
Comment se former tout au long de sa vie professionnelle ?.....	78
Laïcité	80
La laïcité au défi du pluralisme ?	80
L'école républicaine, la laïcité menacée ?	82
Égalité hommes-femmes	84
La parité en politique, leurre ou réelle avancée ?	84
Hommes, femmes, tous égaux au travail ?	86
Justice	88
Une justice pénale réformée ?.....	88
Une justice civile trop lente ?	90
Sécurité et délinquance	92
Une société plus violente ?.....	92
Comment lutter contre l'insécurité ?.....	94
Immigration	96
Qui sont les immigrés en France ?	96
Quelle est la politique migratoire de la France ?.....	98
Quelle intégration des immigrés en France ?	100
Institutions	102
Quel est le rôle du président ?.....	102
Le Parlement revalorisé ?	104
Le Conseil constitutionnel et la QPC : une révolution ?.....	106

Décentralisation	108
De 2010 à 2016, la réforme impossible des collectivités ?	108
Une République réellement décentralisée ?	110
Environnement et développement durable	112
Qu'est-ce que le développement durable ?	112
France et développement durable, des avancées ?	114
Et le facteur social dans tout ça ?	116
Ère du numérique	118
L'ère du numérique : où en est-on ?	118
Une France numérique ?	120
Culture	122
Quelles sont les grandes évolutions des pratiques culturelles ?	122
La culture, un service public ?	124
Mondialisation	126
La France dans la mondialisation, un rôle de poids ?	126
La mondialisation, une chance pour la France ?	128
La mondialisation, facteur d'inégalités ?	130
Union européenne	132
Vers une nouvelle crise de l'euro ?	132
Que représente l'Union européenne pour la France ?	134
L'Union européenne, entre extension et dilution ?	136
Présence française dans le monde	138
La France est-elle en guerre ?	138
Quels outils d'influence pour la France dans le monde ?	140